

Case postale 65
1872 TROISTORRENTS

+41 (0) 24 476 80 10

+41 (0) 24 476 80 20

administration@troistorrents.ch

www.troistorrents.ch | 

Aménagement du territoire

Information publique

Renouvellement du télésiège de la Foilleuse

Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ), du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) et du plan d'aménagement détaillé (PAD) du domaine skiable

Conformément à l'article 33, alinéas 1 et 1bis de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), l'Administration communale de Troistorrents soumet à l'information publique durant 30 jours la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ), du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) et du plan d'aménagement détaillé (PAD) du domaine skiable, nécessaire dans le cadre du renouvellement du télésiège de la Foilleuse.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier sur le site internet (www.troistorrents.ch) ou au bureau communal durant les heures d'ouverture officielles.

Les observations peuvent être adressées par écrit (courrier postal ou électronique à territoire@troistorrents.ch) au Conseil communal dans les 30 jours dès la présente publication.

L'Administration communale

Troistorrents, le 20 août 2021